

# VOIX du NORD

## À Seninghem, la mairie cherche un remplaçant pour reprendre l'estaminet

Seninghem avait racheté la dernière licence IV du village en août 2016. Un peu plus de trois ans après, la déception est grande, pour l'équipe municipale. Le conseil a validé la non-reconduction du bail. L'unique commerce de la vallée de l'Urne à l'Eau va fermer, au plus tard le 30 novembre, si aucun repreneur n'est trouvé.

Par F. W. (Clp) | Publié le 30/07/2019 mis à jour à 11h49



L'estaminet, aménagé par les services de la mairie et les bénévoles.

[Le projet remonte à 2015](#). En août 2016, Seninghem rachète la dernière licence IV du village et décide [de transformer les dépendances de la mairie en un café épicerie](#). Employés communaux et bénévoles s'investissent. Les travaux, le mobilier, l'équipement et la licence pour ce local de 76 mètres carrés se chiffrent à 60 000 euros. La commune lance un appel à candidature pour trouver un exploitant. Le couple Provence est retenu. En décembre 2017, [le bistrot du village est inauguré](#). Un bail commercial précaire est signé, d'une année renouvelable deux fois avant de se changer en bail classique. Le loyer est fixé à 150 euros par mois hors charges.

### « C'est un regret »

Au fil du temps, la situation devient compliquée à gérer pour la municipalité. À la mi-janvier 2019, Vincent Provence est convoqué par le conseil municipal pour préciser quelques points importants et régler divers points de divergence : le changement du nom choisi par les habitants de la commune – du Bistrot de village à La Grange festive – pose problème mais aussi et surtout les plages horaires d'ouverture trop faibles, à partir de 15 heures le week-end notamment, et des activités mises en place sans souci de pérennisation. Le gérant de l'estaminet en prend acte. Puis tout échange entre les deux parties devient impossible. Une décision officielle est prise en réunion de conseil le 13 juin à l'unanimité : le bail ne sera pas renouvelé et un huissier de justice va signifier à Vincent Provence qu'il doit avoir quitté les lieux au plus tard le 30 novembre. « *C'est un regret. J'avais placé beaucoup d'espoirs pour la commune dans ce commerce* », confie Christian Tellier, le maire.

## **Cherche remplaçant**

La municipalité est à la recherche d'un remplaçant pour faire fonctionner l'établissement dans de bonnes conditions et de saines relations. « *Avec l'expérience que nous venons de vivre, le repreneur devra impérativement résider dans la commune ou dans les proches environs* », ajoute l'élu. Quelques candidats se sont déjà faits connaître. Affaire à suivre.